



Saint Didier au Mont d'Or, le 14 septembre 2016

Vos réf. :

Monsieur le Maire
38200 LUZINAY

Nos réf. : 1005/VJ/TD

Objet : Projet révision PLU

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier daté du 20 juillet 2016 relatif au dossier cité en objet, nous souhaitons faire quelques remarques sur ce projet :

En effet, nous souhaiterions que vous apportiez quelques modifications dans la rédaction du PLU de votre commune, à savoir :

Dans les zonages N, ainsi que dans les EBC :

Il est important que les documents d'urbanisme :

- **permettent des équipements nécessaires à l'exploitation et la sortie des bois.**
- **autorisent la création ou l'amélioration des routes et pistes forestières ou places de dépôts** et de retournement afin de favoriser la valorisation économique des forêts locales.
- **intègrent l'adaptation des réseaux viaires aux besoins nouveaux de l'exploitation forestière** : accessibilité par camions tous tonnages, éventuellement véhicules de lutte contre l'incendie.

Dans les zonages A ou N :

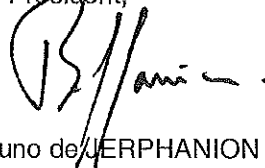
Il convient de veiller à la **possibilité d'accueillir des entreprises réalisant des travaux d'exploitation forestière** : tri des bois ; façonnage de bois de feu : bûche ou déchiqueté qui nécessitent des aires accessibles par tout temps à des véhicules tous tonnages. Ces activités devant être exercées à proximité des massifs forestiers, elles ne peuvent pas être orientées vers les zones d'activité. Il convient donc de réfléchir à la possibilité de les implanter en zones A ou N.

Nous aimerions que vous modifiiez votre projet de classement en EBC aux espaces où l'enjeu de préservation est absolument démontré dans le document d'urbanisme. Les espaces forestiers sont par ailleurs protégés par d'autres codes (code forestier, code de l'environnement...).

Le CRPF donne un avis favorable sous réserve que nos observations soient intégrées au PLU.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Bruno de LERPHANION

